



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 14 avril 2025

Sous la présidence de Mme GARDES Elodie, Maire.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à 20h30 à la salle du Conseil, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Elodie GARDES, maire,

Présents : Mmes GARDES Elodie, CABANETTES Isabelle et Mrs BANES Walter, CALIXTE Alain, DUPUY Serge, FOURNIER Robert, PÉGORIER Thierry, SANNIÉ Maxime et SEPTFONDS Sébastien.

Nombre de Membres présents au Conseil Municipal : 9

En exercice : 9

Nombre de votants : 9

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée et M. Thierry Pégorier qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du Procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2025 ;
- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- Vote des taux 2025
- Vote du budget primitif 2025
- Association AMPA – Signature d'une convention pour l'installation d'une ruche vitrée.
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2025 est validé à l'unanimité.

Délibération n° 07 / 2025

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Madame Isabelle Cabanettes présente le CFU 2024. Au moment du vote, Madame le maire quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 pour, 0 contre, 0 abstention),

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote :

- a approuvé le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Lassouts ;
- a donné pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 08 / 2025

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Madame le maire soumet au vote l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (9 pour, 0 contre, 0 abstention).

Délibération n° 09 / 2025

Vote des taux 2025

Madame le maire soumet au vote les taux d'imposition des taxes locales sur 2025. Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (9 pour, 0 contre, 0 abstention), les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- ✓ Taxe foncière bâti : 37.49 %
- ✓ Taxe foncière non bâti : 55.47 %
- ✓ Taxe d'habitation : 6.47 %.

Délibération n° 10 / 2025

Vote du budget primitif 2025

Madame le maire soumet au vote le budget primitif 2025.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (9 pour, 0 contre, 0 abstention).

Délibération n° 11 / 2025

Association AMPA – Signature d'une convention pour l'installation d'une ruche vitrée.

Monsieur Robert FOURNIER, conseiller municipal, présente aux membres du conseil municipal, le projet d'installation une ruche vitrée « avec cheminée » à des fins pédagogiques notamment aux enfants de l'école du village et accessible à tous.

Elle serait installée rue Emilie de Rodat, au niveau de la Croix de mission. L'entretien se ferait par l'Association AMPA ; la MAÏF assurant l'AMPA.

Pour la mise en place de ce projet, il y a lieu de signer une convention entre l'association AMPA et la mairie de Lassouts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (9 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- a approuvé le principe de l'installation d'une ruche vitrée à la Croix de mission, rue Emilie de Rodat à Lassouts ;
- a autorisé Madame le maire à signer la convention en régularisation des présentes.

Fin de la séance à 00h05

Fait à Lassouts, le 02.07.2025.

Le maire

Le Maire
Elodie GARDES



Le secrétaire de séance